

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 50147

Numéro SIREN : 503 145 211

Nom ou dénomination : PMP - CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2021 sous le numéro de dépôt 8583

**Rapport du commissaire à la transformation
et du commissaire aux comptes sur la
transformation de la société à responsabilité
limitée PMP CONSTRUCTION en société par
actions simplifiée**

**PMP CONSTRUCTION
Le Villaret
73700 MONTVALEZAN**

À l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 7 juillet 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

- Les comptes annuels de la société clos au 31 décembre 2020, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, présentent des capitaux propres d'un montant de 165 899 € pour un capital social de 2 000 €. Outre les capitaux propres, le passif de la société est essentiellement constitué de 73 357 € d'emprunts bancaires, de 73 189 € de dettes fournisseurs et de 55 706 € de dettes fiscales et sociales. L'actif de la société quant à lui comprend principalement 155 443 € d'immobilisations corporelles (dont 55 463 € de matériels industriels et 99 483 € de matériels de transport) et 82 266 € de disponibilités.
- Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'établit à 490 837 € soit une hausse de 2% par rapport à l'exercice précédent et un résultat net de 72 605 € contre 7 457 € sur l'exercice précédent.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture de la dernière situation, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'est stipulé.

La Motte Servolex, le 7 septembre 2021

Le commissaire à la transformation

SR AUDIT



Guillaume EVRARD

PMP - CONSTRUCTION

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2 000 euros

Siège social :

Le Villaret

73700 MONTVALEZAN

RCS CHAMBERY 503 145 211

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(ART. L. 224-3 CODE DE COMMERCE)

Le soussigné :

Monsieur Patrice POSSOZ, demeurant à Le Villaret, 73700 MONTVALEZAN,

Propriétaire de la totalité des 20 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société PMP - CONSTRUCTION,

Associée unique de la Société à Responsabilité Limitée PMP - CONSTRUCTION,

Envisage la transformation de la Société en société par actions simplifiée comportant un seul associé et a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

La société SR AUDIT, société par action simplifiée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est situé au 82 rue de la Petite Eau, 73 290 LA MOTTE SERVOLEX, identifiée sous le numéro 409 987 252 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY,

En qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

Fait à MONTVALEZAN,
Le 07 juillet 2021

Monsieur Patrice POSSOZ,

Eurl Pmp - Construction
Maçonnerie - B.A - Sciage/Carottage
Le Villaret
73700 Montvalezan
Siret 50314521100010